

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 mars 2024 2023

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-quatre et le sept mars à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N°19b

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Christèle COURSAT, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 26 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentées : Mme Yvette FOURNIER par Mme Christine BUISSON-COMBE, Mme Ayse TARI par M. Bernard COMBES, Mme Zohra HAMZAOUI par Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sandy LACROIX, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Jacques SPINDLER.

Etaient absents : Mme Micheline GENEIX, M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR 2024 pour la réfection complète du sol multisports de la salle de compétition du Centre Culturel et Sportif

Monsieur le Maire expose :

La Ville de Tulle a sollicité un prestataire privé LABOSPORT afin que ce dernier effectue des mesures des qualités sportives et de sécurité du sol de la salle omnisports du Centre Culturel et Sportif. (Rapport n°R230889-A1 du 25 mai 2023).

Ce rapport a mis en évidence des valeurs non homogènes concernant les qualités sportives (rebond vertical du ballon, absorption des chocs).

Les qualités de glissance de la surface sont inférieures à l'exigence minimale de la norme EN 14904 sur les différents points de mesure (surface trop glissante).

Par ailleurs, le contrôle de la planéité et l'examen visuel de surface conformément à la norme EN 13036-7 a révélé la présence de défauts, d'éclats de bois sur lames et des zones gondolées.

Devant ce constat, la Ville de Tulle a décidé de procéder au remplacement du sol sportif à l'identique dans le choix technique et dans sa globalité.

Descriptif des travaux à programmer :

- Dépose et évacuation du revêtement sportif existant, des plinthes et des seuils périphériques
- Evacuation des déchets en déchetterie spécialisée
- Préparation du sol support (ponçage général si nécessaire et enlèvement des particules non adhérentes)
- Réception du support et contrôle de la planéité par un prestataire indépendant
- Correction localisée de la planéité conformément à la norme en vigueur
- Fourniture et pose d'un nouveau parquet sportif type Sylvaport Premium Junckers ou équivalent techniquement sur simple lambourdage
- Fourniture et pose des plinthes périphériques
- Réalisation des tracés sportifs et trappons d'accès
- Nettoyage de chantier

Allotissement des lots : lot unique

Le montant global des travaux est estimé à 150 000 € HT.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu le budget communal,
- Vu le dossier ci-annexé,
- Vu le plan de financement ci-annexé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Approuve le projet relatif à la réfection complète du sol multisports de la salle de compétition du Centre Culturel et Sportif dont le montant total s'élève à 150 000 € HT.

2 - Décide la réalisation de ce projet.

3 - Sollicite, cette somme demeurant élevée au regard des capacités financières de la commune, une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2024 aussi élevée que possible en vue de la réalisation de cette opération.

4 - Les écritures comptables en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

5 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr



Le Maire,

Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le : 11 MARS 2024
Date et ref de l'accusé de réception : 11 MARS 2024

MOB - 07032024



Réfection complète du sol multisports de la salle de compétition du Centre Culturel et Sportif

Dossier de demande de subvention

Transmis au contrôle de Légalité le : **11 MARS 2024**

Date et Réf. de l'accusé de réception : **11 MARS 2024**

DJB - 07032024

Vu,
Le Maire,

Bernard COMBES



Pôle Ingénierie Bâtiment et Voirie
Services techniques
Ville de TULLE
OC

Etabli, le 23/01/2024

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF

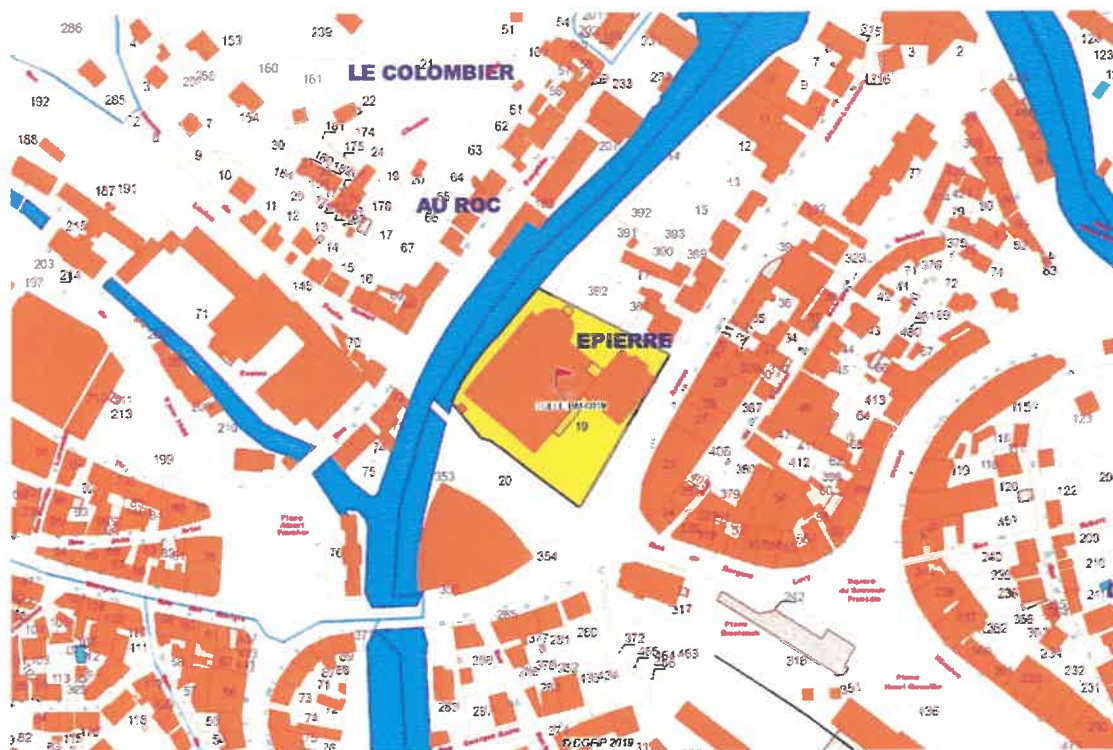
REFECTION COMPLETE DU SOL MULTI-SPORTS - SALLE DE COMPETITION

DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTIONS



PLAN DE SITUATION

36, Avenue Alsace Lorraine
19000 TULLE



PRESENTATION DU BATIMENT

Les travaux concernent le remplacement du sol Multi-sports de la salle de compétition du centre culturel et sportif à Tulle.

Cet équipement est utilisé par l'US Tulle (*basket*) et le Volley Tulle Naves.

DESCRIPTIF DES OUVRAGES A REALISER

Pour cet équipement, la ville de Tulle a sollicité un prestataire privé Labosport pour la réalisation de mesures des qualités sportives et de sécurité (*rapport N°R230889-A1 du 25/05/2023*).

Ce rapport a mis en évidence des valeurs non homogènes concernant les qualités sportives (*rebond vertical du ballon, absorption des chocs, ...*).

Les caractéristiques de glissance de la surface sont inférieures à l'exigence minimale de la norme EN 14904 sur les différents points de mesure (*surface trop glissante*).

Par ailleurs, le contrôle de la planéité et l'examen visuel de surface conformément à la norme EN 13036-7 a révélé la présence de défauts, d'éclats de bois sur lames et des zones gondolées.

Devant ce constat, la ville de Tulle a décidé de procéder au remplacement du sol sportif à l'identique dans le choix technique et dans sa totalité :

Descriptif des travaux à programmer :

- Dépose et évacuation du revêtement sportif existant, des plinthes et des seuils périphériques
- Evacuation des déchets en déchetterie spécialisée
- Préparation du sol support (*ponçage général si nécessaire et enlèvement des particules non adhérentes, ...*)
- Réception du support et contrôle de la planéité par un prestataire indépendant
- Correction localisée de la planéité conformément à la norme en vigueur
- Fourniture et pose d'un nouveau parquet sportif type Sylvasport Premium Junckers ou équivalent techniquement sur simple lambourdage
- Fourniture et pose des plinthes périphériques
- Réalisation des tracés sportifs et traçons d'accès
- Nettoyage de chantier

SYNTHESE FINANCIERE

Allotissement des lots : lot unique

Estimatif global des travaux : 150 000 € HT



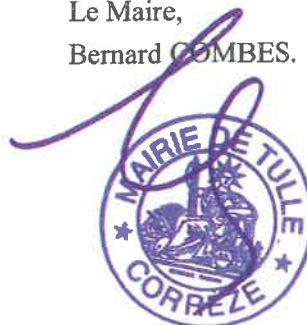
A Tulle, le 01 FEV. 2024

Plan de financement

Réfection complète du sol multi-sports de la salle de compétition du centre culturel et sportif

Partenaires	Financement	%
Etat : DETR 2024	52 500.00 €	35.00%
Agence Nationale du Sport	30 000.00 €	20.00%
Conseil Départemental	37 500.00 €	25.00%
Part Ville	30 000.00 €	20.00%
Total HT	150 000.00 €	100.00%

Le Maire,
Bernard COMBES.





CENTRE CULTUREL ET SPORTIF

REFECTION COMPLETE DU SOL MULTI-SPORTS - SALLE DE COMPETITION

SYNTHESE FINANCIERE

Nature des prestations à réaliser	Montant HT
Diagnostic structurel et divers	2 400.00
Installation de chantier	1 000.00
Dépose et évacuation du revêtement sportif compris toutes sujétions	12 000.00
Travaux de préparation / corrections partielles de la planimétrie du support	7 000.00
Fourniture et pose d'un parquet massif hêtre 22 mm sur simple lambourrage compris points singuliers, conforme à la norme EN 14904 Classe A4	123 000.00
Tracé des lignes de jeu et trappons d'accès	4 000.00
Nettoyage de chantier	600.00
	150 000.00 €

Pôle ingénierie Bâtiment et Voirie
Services techniques
Ville de TULLE





A Tulle, le 01 FEV. 2024

ATTESTATION DE NON-COMMENCEMENT DE TRAVAUX

Je soussigné, Bernard COMBES, Maire de Tulle certifie que les travaux afférents à la réfection complète du sol multi-sports de la salle de compétition du centre culturel et sportif pour lesquels je sollicite le soutien financier de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement pour les Territoires Ruraux, n'ont reçu aucun commencement d'exécution et m'engage à ce qu'il ne soit pas procédé à des travaux avant que le dossier de demande de subvention afférent ne soit déclaré ou réputé complet.

Le Maire,
Bernard COMBES.





A Tulle, le 01 FEV. 2024

ATTESTATION DE PROPRIETE

Je soussigné, Bernard COMBES, Maire de Tulle, atteste que le CCS (Centre Culturel et Sportif), concerné par les travaux de réfection complète du sol multi-sports de la salle de compétition pour lesquels la Ville sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Equipement pour les Territoires Ruraux, est propriété de la Ville de Tulle.

Le Maire,
Bernard COMBES.





A Tulle, le 01 FEV. 2024

Demande de subvention DETR

Echéancier

Opération	Montant TTC	Montant HT	Subvention	Taux	Date de réalisation
Réfection complète du sol multi-sports de la salle de compétition du centre culturel et sportif	180 000.00 €	150 000.00 €	52 500.00 €	35% <i>(Plafond de l'assiette éligible : 200 000 €)</i>	2024

Le Maire,
Bernard COMBES.

